

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE de SAVINES LE LAC

EXTRAIT DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2016 à 20h00

PRESENTS :

Monsieur Victor BERENGUEL, Maire
Monsieur Raymond HONORÉ, Mme Edith MARSEILLE, M. Gérard CALVISI, Mme Corinne MARENTIER, Adjoint
Monsieur Henri ANDRZEJEWSKI, MM. Louis SISCO, Jean-Louis ROUX, , M. Emmanuel FRATEUR.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Olivier VANNIER ayant donné pouvoir à M. Victor BERENGUEL,
Madame Colette METTAVANT ayant donné pouvoir à M. Raymond HONORÉ,
Madame Isabelle MANZONI ayant donné pouvoir à M. Gérard CALVISI,
Madame Sophie MEYNET ayant donné pouvoir à M. Emmanuel FRATEUR.

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Myriam FAURE

-1 – Projet éducatif de territoire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Edith MARSEILLE, Adjointe en charge de la politique familiale, qui explique qu'afin de contribuer au développement des activités périscolaires organisées au bénéfice des élèves du 1^{er} degré, le "fonds de soutien au développement des activités périscolaires" permet d'apporter aux communes qui en font la demande une aide en cas d'éligibilité.

Pour en bénéficier, deux conditions doivent être réunies :

- L'organisation des enseignements dans les écoles publiques présentes sur le territoire de la commune doit répondre aux dispositions de l'article D.521-10 du Code de l'éducation ou aux dérogations prévues à l'article D.521-12 du même code,
- Des activités périscolaires doivent être organisées au bénéfice des élèves scolarisés par la Commune dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) prévu à l'article L 551-1 du Code de l'éducation.

Afin de bénéficier de cette aide, elle présente au Conseil Municipal le Projet Educatif Territorial élaboré par le Comité de Pilotage en charge de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ledit PEDT tel qu'énoncé et annexé,
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

-2 – Tarif 2017 – Garages Communaux

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , décide de reconduire pour l'année 2017 le montant de la location des garages communaux ainsi :

→ Garages communaux de la gendarmerie
par trimestre 73,00 €

→ Garages communaux des HLM
par trimestre 73,00 €

-3 – Tarif 2017 – Marchés

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 le tarif des marchés comme suit :

→ Du 1^{er} juin au 30 septembre

- abonnement mensuel ML – 1 jour 6.40 €
- abonnement mensuel ML – 2 jours 12.80 €

| | |
|---|---------|
| - sans abonnement/jour/ML | 3.70 € |
| → Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre | |
| - abonnement annuel / ML | 35.50 € |
| → Sans abonnement / ML / jour | |
| (du 01/01 au 30/05 et du 01/10 au 31/12) | 2.20 € |
| → Forfait branchement électrique par an | 19.50 € |
| → Branchement électrique occasionnel / jour | 2.10 € |
| → Marché nocturne ML/soir | 2.90 € |

-5- Tarif 2017- Occupation du domaine public

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année 2017 le tarif d'occupation du domaine public :

| | |
|--|----------|
| → FOIRES | |
| - ML/jour | 2.50 € |
| → VENTE PAR CAMION | |
| - Forfait par jour | 100.00 € |
| → FETE FORAINE | |
| - Surface < à 100 m ² /jour | 19.00 € |
| - Surface > à 100 m ² /jour | 38.00 € |

-6- Tarif 2017 – Concessions cimetière – Columbarium - Caveaux

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, le tarif des concessions au cimetière, du columbarium et des caveaux soit :

| |
|--|
| → 960,00 € la place cinquantenaire : 2,50 m ² |
| → 1 165,00 € le columbarium cinquantenaire (1 niche) |
| → Caveaux 2 places : 1 879 € cinquantenaire |
| → Caveaux 4 places : 2 282 € cinquantenaire |
| → Caveaux 6 places : 2 542 € cinquantenaire |

-7- Tarif 2017- Déneigement particulier -

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017 le tarif du déneigement particulier, soit :

| |
|-------------------|
| → 60 € de l'heure |
|-------------------|

-8- Tarif 2017- CANTINE SCOLAIRE -

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, le prix du repas à la cantine scolaire, soit :

| | |
|--|--------|
| → Elève de la Commune | 3.40 € |
| → Elève des Communes extérieures ou élève de la Commune fréquentant occasionnellement la cantine | 5.05 € |

→ Elève des Communes extérieures fréquentant occasionnellement la cantine 6,65 €

→ Personnel Mairie non domiciliés dans la Commune 5,10 €

-9- Participation des communes aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire – année scolaire 2016-2017

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour l'année scolaire 2016/2017 (3 trimestres), de reconduire la participation des communes aux frais de fonctionnement du groupe scolaire de Savines le lac, à 660 .00 € / année scolaire / par élève.

Facturation au prorata des trimestres commencés.

-10 – Tarif 2017 – Boxes commerciaux – Camping Municipal

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de reconduire le montant de la location des boxes commerciaux au Camping Municipal, pour la saison 2017 (du 1^{er} juin au 30 septembre), soit :

→ Box n°1 2200.00 €

→ Box n°2 2200.00 €

→ Box n°3 2200.00 €

-11 – Tarif 2017 – ESPACE SAVINOIS SERRE PONÇON

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le montant de la location / jour de l'Espace Savinois Serre Ponçon, pour l'année 2017 :

▣ Location activités sans but lucratif - savinois :

- sans chauffage 30.00 €
- avec chauffage 110.00 €

▣ Location activités sans but lucratif :

- sans chauffage 90.00 €
- avec chauffage 250.00 €

▣ Location activités avec but lucratif :

→ Associations ou sociétés savinoises :

- sans chauffage 250.00 €
- avec chauffage 400.00 €

▣ Location activités avec but lucratif :

→ Associations ou sociétés extérieures :

- sans chauffage 500.00 €
- avec chauffage 700.00 €

→ Location restaurateurs de la Commune :

- sans chauffage 250.00 €
- avec chauffage 350.00 €

→ Location évènements familiaux de la Commune :

- sans chauffage 70.00 €
- avec chauffage 120.00 €

→ Location évènements familiaux extérieurs à la Commune :

- sans chauffage 450.00 €

La gratuité accordée aux associations savinoises, pour leur première location durant l'année, est reconduite.

-12- Tarif 2017 – Camping Municipal - Emplacements - Chalets – Taos – Wifi – Camping-Cars

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, les tarifs du Camping Municipal ainsi :

TARIFS EMBLEMENTS :

| | 2017 | 2017 | 2017 |
|--|--|-------------------|--------------------------------------|
| | Du 29/04 au 09/07 Du 27/08 au 30/09 | du 09/07 au 27/08 | emplt grand large toute la saison |
| Adulte / jour | 4,70 € | 5,70 € | 6,20 € |
| Enfants moins de 10 ans / jour | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € |
| Enfants moins de 2 ans / jour | gratuit | gratuit | gratuit |
| Emplacement avec électricité / jour | 10,00 € | 10,00 € | 12,00 € |
| Véhicule supplémentaire / jour | 3,20 € | 3,20 € | 3,20 € |
| Animaux / jour | 2,30 € | 2,30 € | 2,30 € |
| Garage mort / saison / jour | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € |
| Perte de Clef Barrière entrée | 29,20 € | 29,20 € | 29,20 € |
| Machines à laver | gratuité | | |
| Frais de réservation emplacement Camping Municipal | | | 4,00 € |

SEJOUR SUPERIEUR A 2 MOIS REDUCTION DE 10 %

TARIFS CHALETS:

| | |
|---|----------|
| Début de saison au 24 juin et du 26 août au 28 octobre - la semaine | 340.00 € |
| Du 24 juin au 08 juillet - la semaine | 570.00 € |
| Du 08 juillet au 26 août - la semaine | 650.00 € |
| Location pour une nuit Début de saison au 24 juin et du 26 août au 28 octobre * | 55,00 € |
| Location pour une nuit du 24/06 au 08/07* | 85,00 € |
| Location pour une nuit du 08/07 au 26/08* | 90,00 € |
| Location pour deux nuits Début de saison au 24 juin et du 26 août à la fin * | 100,00 € |
| Location pour deux nuits du 24/06 au 08/07* | 170,00 € |
| Location pour deux nuits du 08/07 au 26/08* | 170,00 € |
| Maxi 2x2 nuits ensuite semaine | |
| * LOCATION A LA NUIT DANS LA MESURE OU LES CHALETS NE SONT PAS LOUES | |
| Grande paire de draps+2 taies d'oreiller, pour la durée du séjour - jetable | 7.00 € |
| Petite paire de draps+taie d'oreiller, pour la durée du séjour - jetable | 5.00 € |
| Frais de réservation | 8,00 € |
| Forfait ménage | 60,00 € |

TARIFS TAOS :

| | |
|---|-----------|
| Du 01 janvier au 24 juin et du 26 août au 31 décembre - la semaine | 480.00 € |
| Du 24 juin au 08 juillet - la semaine | 690.00 € |
| Du 08 juillet au 26 août - la semaine | 1000.00 € |
| Location pour une nuit du 1 ^{er} janvier au 24 juin et du 26 août au 31 décembre * | 90,00 € |
| Location pour une nuit du 24/06 au 08/07* | 100,00 € |
| Location pour une nuit du 08/07 au 26/08* | 150,00 € |

| | |
|---|----------|
| Location pour deux nuits du 1 ^{er} janvier au 24 juin et du 26 août au 31 décembre * | 150,00 € |
| Location pour deux nuits du 24/06 au 08/07* | 190,00 € |
| Location pour deux nuits du 08/07 au 26/08* | 290,00 € |
| Maxi 2x2 nuits ensuite semaine * | |
| * LOCATION A LA NUIT DANS LA MESURE OU LES CHALETS NE SONT PAS LOUES | |
| Frais de réservation | 8,00 € |
| Forfait ménage | 75,00 € |

ACCÈS WIFI :

| | |
|------------|---------|
| 1 jour | 3,00 € |
| 2 jours | 5,00 € |
| 4 jours | 11,00 € |
| 7 jours | 17,00 € |
| 14 jours | 25,00 € |
| 1 mois | 35,00 € |
| Saison été | 70,00 € |

STATIONNEMENT CAMPING-CARS

| | |
|---|---------|
| du 1 ^{er} janvier au 29 avril et du 15 septembre au 31 décembre par jour et par emplacement tout compris (en sus taxe de séjour par jour et par personne) | 11.50 € |
|---|---------|

POSTE DE MOUILLAGE AU CAMPING MUNICIPAL

| | |
|-------------|-------|
| → Jour | 10 € |
| → Semaine | 50 € |
| → Quinzaine | 100 € |
| → Mois | 200 € |
| → Saison | 350 € |

(de l'ouverture à la fermeture du Camping et des chalets)

-13 - Tarif 2017 - Eau - Assainissement

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 le tarif de l'eau potable et de l'assainissement :

| | |
|---|------------|
| → Abonnement eau par logement H.T. | 59.50 € |
| → Abonnement eau par compteur à partir de 1900 m ³ consommés H.T. | 600.00 € |
| → 200 premiers m ³ , le m ³ HT | 0.59 € |
| → Au dessus de 200 m ³ , le m ³ HT | 0.80 € |
| → Abonnement assainissement par logement HT | 50.00 € |
| → Redevance assainissement le m ³ HT. calculée sur les mètres cubes d'eau consommés | 0.50 € |
| → Forfait de fermeture ou réouverture du branchement de l'eau, T.T.C. (par intervention) | 40.00 € |
| → Participation pour le financement de l'assainissement collectif par logement non soumis à TVA | 2 000,00 € |

-14 - Tarif 2017 - Fax - photocopies - reliures - plastification

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, les tarifs suivants :

- 1.50 € la télécopie
- 0.20 € la photocopie A4

→ 1.50 € la photocopie A4 couleur

→ 0.40 € la photocopie A3

→ 3.00€ la photocopie A3 couleur

→ 3.00 € la reliure

→ 2.00 € la plastification A4

→ 3.30 € la plastification A3

→ 2.00 € photocopie plan cadastre

→ 2.00 € photocopie matrice cadastrale

-15 - Tarif 2017 – jardins communaux

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, le tarif des jardins communaux comme suit :

→ 0.30 € / m²

-16 - Tarif 2017 – Dépôts déchets inertes - Décharge de la Paroisse

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 le tarif de réception à la décharge communale de la Paroisse de déchets inertes de construction et de démolition y compris terre et gravats sauf déchets espaces verts, déchets limités aux chantiers réalisés sur la Commune de Savines le Lac :

→ Le m³ 5.00 €

-17 - Tarif 2017 – Abonnement à la bibliothèque médiathèque

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2017, le tarif de l'abonnement à la bibliothèque médiathèque municipale comme suit :

→ Individuel : 11,00 € / an

→ Carte familiale passager : 11,00 € donnant droit à un prêt de trois livres renouvelable en fonction de la durée du séjour,

→ Individuel / an à partir de 60 ans : 7,00 €

→ Gratuité jusqu'à 18 ans et chômeurs de + de 6 mois.

-18 - Tarif 2017 – Stationnement Camping - cars

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 le tarif de stationnement Camping-cars au Parking du Barnafret :

→ Stationnement 24 h avec alimentation en électricité et vidanges
9.50 €

→ Alimentation en eau potable 2.00 €

-19 - Tarif 2017 – Badges barrière Voilerie

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2017 le montant du badge permettant l'ouverture de la barrière de la Voilerie ainsi :

→ prix du badge 20,00 €

-20 - Désaffectation - déclassement parcelle communale 37 m² au hameau de Chérines

Monsieur le Maire donne la parole à M. Raymond HONORÉ, 1^{ER} Adjoint en charge des travaux, qui rappelle la délibération 12/2015 du 10 mars 2015 concernant un échange de parcelles au hameau de Chérines avec M. BONNET suite à l'élargissement de 2 voies communales.

Afin de procéder à l'échange notarié d'un délaissé de voirie n'étant plus utilisé pour la circulation, il convient de constater la désaffectation publique de la parcelle communale de 37 m² au hameau de Chérines matérialisée en jaune sur le plan ci-annexé et son déclassement du domaine public pour être classée dans le domaine privé de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation publique de la parcelle communale de 37 m² enclavée dans la propriété de M. BONNET,
- Le déclassement du domaine public pour être classée dans le domaine privé de la Commune,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet échange, un géomètre sera contacté pour la numérotation cadastrale, aux frais partagés.

-21 - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal - Future Communauté de Communes de Serre Ponçon - Répartition des sièges et désignation / élections des conseillers communautaires.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de l'Embrunais et de M. le Président de la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon concernant le nombre et la répartition des sièges basée sur la procédure de droit commun calculée sur la base de la population municipale 2016 et du mode d'élection des futurs conseillers communautaires dans le cadre de la future Communauté de Communes "autour du lac de Serre-Ponçon".

Il informe que la Commune de Savines le Lac aura 2 sièges, population municipale retenue 1069 et qu'il conviendra d'élire les futurs Conseillers avant le 15 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide et n'émet aucune observation quant au nombre et la répartition des sièges des futurs conseillers communautaires tel qu'exposé par M. le Maire pour la Commune de Savines le Lac.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Victor BERENGUEL

